



Recommandation 991 (1984)¹

Relations économiques entre l'Europe et l'Amérique latine

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Prenant note du rapport sur les relations économiques entre l'Europe et l'Amérique latine, présenté par sa commission des questions économiques et du développement ([Doc. 5277](#)), et de l'avis de sa commission de l'agriculture ([Doc. 5278](#));
2. Considérant sa [Résolution 814 \(1984\)](#), sur les relations culturelles entre l'Europe et l'Amérique latine, et sa [Recommandation 976 \(1984\)](#), sur la contribution du Conseil de l'Europe à une coopération culturelle avec l'Amérique latine ;
3. Constatant que les difficultés économiques de l'Amérique latine se traduisent, malgré la diversité des performances économiques, par une chute globale du niveau de vie à l'échelle du continent et la dégradation de la situation sociale ;
4. Estimant que l'énorme endettement du continent, qui représente aujourd'hui près de 350 milliards de dollars et dont les intérêts absorbent 35 % de ses recettes à l'exportation, constitue un obstacle à son redressement économique et un danger pour la stabilité du système financier international ;
5. Gardant à l'esprit les conclusions de la Conférence économique latino-américaine tenue à Quito en janvier 1984 et de la Conférence de Carthagène sur la dette de la région (juin 1984), ainsi que les engagements pris par les principaux pays industrialisés de l'Occident au cours de leur 10^e Sommet économique qui a eu lieu à Londres en juin 1984 ;
6. Approuvant les efforts d'intégration économique de l'Amérique latine, ainsi que les accords passés avec la Communauté européenne, en particulier l'accord de coopération signé en décembre 1983 à Carthagène entre les cinq pays du Pacte andin et les Dix de la Communauté ;
7. Convaincue que l'Europe a un intérêt politique et économique à resserrer ses liens commerciaux avec l'Amérique latine, et que l'Espagne et le Portugal peuvent à cet égard jouer un rôle déterminant, et se réjouissant à cet égard de la tenue de la réunion ministérielle de San-Jose ;
8. Appuyant également les récents efforts déployés par la Communauté européenne, l'Espagne et le Portugal pour développer leur coopération avec les pays d'Amérique centrale et ceux du Groupe de Contadora ;
9. Se félicitant également de l'accroissement considérable de la production agricole et des superficies cultivées, qui a été réalisé en Amérique latine ces dernières années ;
10. Sachant, toutefois, que cet accroissement général cache de grandes différences de productivité entre les régions, dont un grand nombre souffrent actuellement de graves pénuries de denrées alimentaires dues en partie aux difficultés rencontrées par l'agriculture familiale, et qu'une part de plus en plus importante de la production est destinée à l'exportation et non à la consommation intérieure ;

1. Discussion par l'Assemblée les 28 et 29 septembre 1984 (12^e, 13^e et 14^e séances) (voir [Doc. 5277](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, et [Doc. 5278](#), [Doc. 5278](#), avis de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 29 septembre 1984 (14^e séance).



11. Consciente, en outre, du fait que le développement de l'agriculture à grande échelle pour l'exportation s'est souvent opéré aux dépens de l'agriculture familiale traditionnelle, qui s'est vue reléguée sur des terres de plus en plus pauvres et dans des exploitations dont la taille s'est progressivement réduite ;

12. Inquiète de voir que cette évolution - intervenant à une époque où le marché des produits agricoles est déprimé et où de nombreux pays d'Amérique latine sont lourdement endettés - a aggravé la pauvreté dans les régions rurales et enfermé les pays concernés dans le cercle vicieux d'une dépendance de plus en plus grande par rapport aux denrées alimentaires importées,

13. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres et la Communauté européenne :

- a. à s'efforcer, par la réorientation et la coordination de leurs politiques commerciales et industrielles, de faire de l'Europe un grand partenaire économique de l'Amérique latine qui, à la fin du siècle, comprendra une population de plus de 550 millions de personnes ;
- b. à multiplier leurs efforts pour réduire ou éliminer leurs restrictions quantitatives au commerce, et à entamer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales ;
- c. à examiner quelle contribution spécifique l'Europe pourrait apporter, dans l'esprit de la Déclaration de Lisbonne, aux problèmes d'endettement existants ;
- d. à oeuvrer à l'amélioration du système monétaire international en vue de réaliser :
 1. la création de nouvelles liquidités internationales, sans alimenter l'inflation ;
 2. l'abaissement des taux d'intérêt pratiqués sur les marchés internationaux ;
 3. une meilleure prise en compte des besoins économiques particuliers des pays en voie de développement les moins avancés que le FMI n'est pas équipé pour résoudre ;
- e. à accroître leur aide publique aux pays d'Amérique latine ;
- f. à encourager le secteur privé à développer ses investissements dans ces pays, par exemple en facilitant les opérations en participation (joint ventures) ;
- g. à mettre tout en oeuvre pour arrêter immédiatement la destruction massive des forêts, causée par la recherche de profits à court terme et favorisée par l'absence de politiques sylvicoles cohérentes, qui crée de graves déséquilibres écologiques, tels que des sécheresses, des inondations, des glissements de terrain et l'extension des déserts dans les régions subtropicales ;
- h. à encourager des politiques agricoles qui soutiennent en particulier l'agriculture à petite échelle familiale et orientent la production, en priorité, vers la satisfaction des besoins nationaux ;
- i. à contribuer à la lutte contre l'analphabétisme dans les régions rurales et à l'initiation dans ces régions aux techniques agricoles et de pêche modernes ;
- j. à renforcer leur coopération avec les pays et les organisations régionales d'Amérique latine, en priorité dans les domaines suivants :
 1. lancement d'études sur la situation de la culture et de l'environnement en Amérique latine et l'intérêt que présente l'expérience européenne, de façon que la coopération avec l'Amérique latine s'établisse dans le respect des identités culturelles de ce continent ;
 2. échanges commerciaux (meilleur accès au marché européen, notamment par une utilisation plus efficace du Système généralisé de préférences) ;
 3. éducation et formation professionnelle (en vue notamment d'éliminer l'analphabétisme, d'améliorer les qualifications de la main-d'oeuvre et les conditions de travail et de faciliter le processus de démocratisation) ;
 4. infrastructures humaines et matérielles (l'expérience de l'Europe pourrait bénéficier aux pays d'Amérique latine, notamment en matière culturelle, juridique, administrative et sociale et en ce qui concerne l'aménagement urbain et la préservation des équipements industriels) ;
 5. technologie (surtout dans la mesure où l'Amérique latine joue un rôle central d'intermédiaire entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement) ;
 6. agriculture (utilisation rationnelle des terres, par exemple) et protection de l'environnement ;
 7. tourisme (aménagement des infrastructures d'accueil) ;

8. aide financière au profit en particulier des pays les plus pauvres, et investissements directs privés dont la tendance à la baisse devrait être renversée.